

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	29
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

N° 67/2022

Objet : Compte rendu des décisions prises par le Bureau

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 20 juin 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

Lors de la réunion du 07 octobre 2022, le Bureau a pris les délibérations suivantes :

- **Avenant au contrat d'assurances des agents CNRACL CNP SOFAXIS**

Le Bureau a approuvé le deuxième avenant au contrat et a autorisé, le cas échéant, le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Entretiens de Champignelles**

Le Bureau a accordé un mandat spécial à Richard ZEIGER pour se rendre aux entretiens de Champignelles qui, se dérouleront en octobre et novembre 2022. Ces rencontres s'articuleront autour de 2 journées de conférences, les 25 octobre et 25 novembre, et d'un déplacement en Italie du 06 au 09 novembre.

Dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, il a été autorisé par le Bureau de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour cet élu effectuant ce déplacement qui ne pourra, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Lors de la réunion du 07 novembre 2022 (initialement prévue le 03 novembre 2022 mais a dû être reportée, faute de quorum), le Bureau a pris les délibérations suivantes :

- **Mandats spéciaux – Déplacement à Bolzano, Italie**

Le Bureau a accordé un mandat spécial à Jean-Noël LOURY pour se rendre les 8, 9 et 10 novembre à Bolzano, en Italie afin de rencontrer l'entreprise Alpitronic en vue de participer à une réunion avec leurs ingénieurs pour affiner leur proposition de développement de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Il a également précisé dans sa délibération que les agents dont les noms sont mentionnés ci-dessous participeraient à ce déplacement :

- Eric GENTIS ;
- Edouard BURRIER ;
- Yvain REMEUR.

- **Mandats spéciaux – Déplacement au Salon de Maires et des Collectivités Locales**

Le Bureau a accordé des mandats spéciaux aux élus suivants pour participer au Salon de Maires et des Collectivités Locales du 22 au 25 novembre 2022 à Paris Expo - Porte de Versailles :

- Jean-Noël LOURY ;
- Grégory DORTE ;
- Patrick BUTTNER.

Dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, il a été autorisé par le Bureau de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour les élus et les agents effectuant ce déplacement qui ne pourront, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Lors de la réunion du 28 novembre 2022, le Bureau a pris les délibérations suivantes :

- **Mandats spéciaux – Liste des salons 2023**

Le Bureau a sélectionné quelques salons pouvant intéresser le SDEY et surtout l'aider à se développer afin de proposer des solutions innovantes à nos communes adhérentes, à savoir :

- EVER Monaco du 10 au 13 mai 2023 ;
- EVS36 - Sacramento (Etats-unis) du 10 au 15 juin 2023 ;
- ICNC - Berlin (Allemagne) en septembre 2023 ;
- IBS - Paris 15, Porte de Versailles du 17 au 19 octobre 2023 ;
- EnerGaïa - Montpellier en décembre 2023.

Le Bureau a accordé des mandats spéciaux aux élus suivants pour représenter le SDEY à certains salons :

- **EVER Monaco**
 - ↳ Jean-Noël LOURY ;
 - ↳ Gregory DORTE.
- **EVS36**
 - ↳ Jean-Noël LOURY.
- **ICNC**
 - ↳ Jean-Noël LOURY.

- **IBS**
 - ↳ Jean-Noël LOURY ;
 - ↳ Richard ZEIGER ;
 - ↳ Michel PANNETIER.

- **ENERGAIA**
 - ↳ Jean-Noël LOURY ;
 - ↳ Jean-Luc KLEIN.

Il a également précisé dans sa délibération que les agents dont les noms sont mentionnés ci-dessous participeraient à certains salons :

- **EVER Monaco**
 - ↳ Eric GENTIS ;
 - ↳ Edouard BURRIER.

- **EVS36**
 - ↳ Eric GENTIS ;
 - ↳ Edouard BURRIER.

- **ICNC**
 - ↳ Eric GENTIS ;
 - ↳ Edouard BURRIER.

- **IBS**
 - ↳ Aurélie ROSSIGNOL.

Dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, il a été autorisé par le Bureau de faire pour ces déplacements, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour les élus et les agents effectuant ces déplacements qui ne pourront, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

- **Mandats spéciaux – Déplacement à Colmar**

Dans le cadre de l'Appel à Projet de l'ADEME pour le déploiement de super-chargeurs, les SDE de l'est de la France ont demandé au SDEY de piloter ce projet. De ce fait, le Bureau a autorisé Monsieur Eric GENTIS, Directeur Général du SDEY, à se rendre à la réunion, regroupant l'ensemble des directeurs des SDE concernés, le 02 décembre 2022 à Colmar.

Dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, il a été autorisé par le Bureau de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour cet agent effectuant ce déplacement qui ne pourra, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

- **Association « A la croisée des écoles Yonne-Sénégal »**

Dans le cadre du projet d'électrification du foyer d'accueil des collégiens dans le village de Ségou (1 000 habitants, situé à 722 km de Dakar, au Sud-Est du Sénégal oriental à proximité de la frontière de Guinée), le Bureau a accordé, en 2022, le versement de la somme de 9 969,47 € en faveur de l'association « A la croisée des écoles Yonne-Sénégal ».

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte du compte rendu des décisions prises par le Président.**

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY